





TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'EVALUATION DU PROJET " PROMOTION DES PRATIQUES AGRO ECOLOGIQUES PAR LA FORMATION ET LE PLAIDOYER DES ORGANISATIONS PAYSANNES, PHASE 2 (PAFOPII en sigle)

- 1. Contexte de l'étude
- 1.1. A propos des organisations de mise en œuvre du projet
- 1.1.1. Union Haguruka des Coopératives Multifilières (UHACOM en sigle)

L'Union Haguruka des Coopératives Multifilières (UHACOM) a vu le jour en date du 5 décembre 2014 lors d'une assemblée générale constitutive des coopératives fondatrices. Son enregistrement à l'Agence de Promotion des Investissement (API) a eu lieu en date 5 mars 2015 sous numéro RC 04712 et à l'agence nationale de promotion et de régulation des sociétés coopératives (ANACOOP en sigle) sous le numéro 798/SC/ANACOOP/2020. L'esprit de solidarité et d'autopromotion de ses membres coopérateurs a été à l'origine de l'idée de sa création. C'est à partir du moment où les coopératives ont constaté que plus elles réalisaient des progrès dans le développement des services qu'elles offrent à leurs membres, plus elles étaient confrontées à des difficultés qu'elles ne pouvaient pas résoudre individuellement. Ensuite, elles ont décidé de créer une union en vue de renforcer leur capacité à faire face aux problèmes communs de plus grande envergure.

L'UHACOM au Burundi est bâtie sur les valeurs d'autopromotion, d'économie sociale et solidaire et de démocratie qui sont aussi valorisées par chacun de ses membres à travers la mutualisation des services. Toutes les coopératives pratiquent des spéculations variées (cultures vivrières et de rente ou des élevages) et offrent une gamme de services aux membres à l'instar du stockage, du warrantage, de la transformation, de la commercialisation, du fonds pérenne intrants et de la formation pour répondre aux besoins multiformes de leurs membres. Elles visent principalement à maximiser les bénéfices des paysan(ne)s en s'appropriant peu à peu les différents maillons de la chaine de valeur des filières. L'UHACOM devient ainsi le maillon supérieur d'une communauté paysanne structurée à la base (au niveau des collines) autour de groupes d'autopromotion et de solidarité (IGG) regroupés en coopératives au niveau zonal ou communal qui prône l'autopromotion.

L'union est actuellement établie dans 4 (nouvelles) provinces sur 5 au Burundi, réparties dans 5 régions naturelles du Burundi à savoir le Kirimiro, le Mumirwa, le Buyenzi et le Bugesera-Bweru.

Aujourd'hui, l'UHACOM compte 36 coopératives membres avec plus de 15 000 membres.

La vision de l'UHACOM est la suivante : « Le petit paysan a amélioré ses conditions économiques et sociales et participe à la prise de décisions dans la communauté. », traduite en kirundi par le slogan "ijana n'ijambo" (Avoir et pouvoir)

La mission de l'UHACOM est de renforcer le capital productif des coopératives paysannes par la mise en œuvre de projets économiques et sociaux qui améliorent les rendements et les conditions socoales; par le plaidoyer pour l'instauration de politiques plus favorables aux paysans et par le renforcement des capacités des leaders paysans pour la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains en particulier en faveur de la femme et de la jeunesse.

1.1.2. Forum des Organisations paysannes (FOP en sigle)

La FOP SIPAF au Sud kivu en RDC est créée en 2004 et mis en route en 2005. Son démarrage réel commence en 2008 avec des actions visibles à travers le processus de structuration des comités locaux de développement englobant les organisations paysannes de base. FOP est enregistrée à la Division provinciale de la Justice au Sud-Kivu sous le numéro JUST.GS.112/S-KV/1975/2005 et REF 112/013/013/GP/ SK /CAMB/ MINIPLAN ET BUDGET 2013.







Actuellement, elle est implantée dans 7 territoires sur les 8 que compte la Province du Sud-Kivu à savoir : Kalehe, Kabare, Walungu, Mwenga, Uvira, Idjwi et Fizi.

Cette fédération accompagne actuellement une douzaine d'organisations paysannes et 8 coopératives agricoles construites autour de 9 hangars de stockages des produits agricoles.

La FOP SIPAF travaille sur 5 filières agricoles à savoir le soja, le maïs, le manioc, le palmier à l'huile et le Riz. En 2025, la FOP SIPAF représente une force sociale de 18750 membres.

La vision de FOP est la suivante :

- Un monde paysan plus solidaire en lutte contre la faim dans le monde et les inégalités sociales ;
- Des structures fortes agissant sur les règles et institutions à travers la participation citoyenne et conducteur du changement social grâce à leur dynamisme et compétence dans l'action et le leadership rural sur le plan local et global.

La mission de FOP est de :

- Regrouper les producteurs agricoles ruraux pour l'amélioration de l'agriculture familiale ;
- Réduire le degré de précarité alimentaire en milieu paysan et la grande pauvreté ;
- Assurer une meilleure structuration des organisations paysannes membres de la fédération autour des initiatives porteuses de changement souhaité ;
- Favoriser la production des moyens internes et réduire la forte dépendance externe, l'attentisme et la vulnérabilité des ménages paysans.

2. Description du projet

Le projet "Promotion de l'Agroécologie par la Formation et le Plaidoyer des Organisations Paysannes " qui fera l'objet d'évaluation est à sa 2^{ème} phase.

Le dossier complet du projet et les rapports d'avancement seront mis à la disposition de la mission. Nous reprenons ici les éléments clé du projet.

2.1. Origine du projet

Les hauts plateaux du Burundi (Kirimiro et Buyenzi) et le Bushi du Sud Kivu en RDC, sont des régions surpeuplées avec une agriculture intensive sur des parcelles émiettées (moyenne 0.5 hectare par ménage en moyenne). Un usage excessif d'engrais chimiques et de pesticides accentue l'acidité des terres qui développent des carapaces latéritiques. La chute des cours du café, principale source de revenus monétaires, encourage le maraîchage qui exige souvent des intrants chimiques. Les politiques agricoles nationales, les systèmes de vulgarisation et la coopération internationale poussent les paysans à utiliser engrais et pesticides, avec de graves conséquences pour la fertilité des terres et la santé des populations.

La première phase du projet (2019-2022) était centrée sur la production d'outils de formation, la formation des paysans formateurs et la recherche-action participative sur les pratiques agroécologiques les mieux adaptées.

Depuis 2022, UHACOM au Burundi et FOP avec l'appui de la plate-forme DIOBASS (Démarche pour une Interaction entre Organisations de Base et Autres Sources de Savoirs) en République Démocratique du Congo (RDC en sigle) mettent en œuvre le projet d'agroécologique intitulé "







Promotion des pratiques agroécologiques par la Formation et le Plaidoyer des Organisations Paysannes, Phase 2) dans les communes de Kiganda, Gitega, Gishubi et Nyabihanga¹ au Burundi et dans le territoire de Kabare, dans le groupement de Luhihi, Nzinzi et Bugorhe en RDC.

Cette deuxième phase s'est focalisée sur une extension à échelle des pratiques agroécologiques, la commercialisation, le plaidoyer en faveur d'une politique favorisant l'agriculture familiale et l'agroécologie.

Le projet est financé par la FGC (Fédération Genevoise de coopération) à travers IRED (Innovations et réseau pour le développement).

La durée de la phase du projet est de 3 ans. La mise en œuvre effective de la phase a commencé le 01/01/2022 et sera clôturé le 31/12/2025. Comme indiqué dans le document du projet, il est prévu une évaluation finale du projet.

Les propriétaires du rapport sont UHACOM, Plateforme DIOBASS au Kivu et FOP auxquels l'évaluat(rice)eur rendra compte. Ces derniers rendent compte à l'IRED, qui à son toure rend à la FGC.

2.2. Objectifs du projet

2.2.1. Objectif global

Ce projet a pour l'objectif global de "Promouvoir à grande échelle l'adoption des pratiques agroécologiques durables et rentables en vue d'améliorer les conditions d'existence et la qualité de vie".

2.2.2. Objectifs spécifiques

Pour cet objectif global, le projet s'est assigné 2 objectifs spécifiques à savoir :

- 1. La production et les revenus des ménages et la résilience aux chocs s'améliorent grâce aux innovations agroécologiques portées à échelle ;
- 2. L'agroécologie est promue dans les politiques publiques.

2.3. Résultats attendus du projet

<u>Résultat</u> 1.1. Les innovations AE répondant aux problèmes agricoles sont valorisées à échelle dans les exploitations paysannes.

Ce résultat sera atteint par la réalisation des activités ci-après :

Activité 1.1.1 Produire des fiches techniques de formation en langue locale (Kiswahili et Kirundi)

Activité 1.1.2 Organiser des formations de recyclage des anciens 380 paysans formateurs (90 en RDC et 290 au Burundi)

Activité 1.1.3 Organiser des ateliers de formation de 180 nouveaux des paysans formateurs sur les pratiques agroécologiques à mettre à l'échelle

Activité 1.1.4 Organiser des formations des nouveaux paysans par les paysans formateurs recyclés Activité 1.1.5 Fournir à 560 paysans formateurs le matériel didactique et agricole nécessaire à l'animation

¹ Il s'agit des noms du tout récent découpage administratif (mai 2025), les anciennes Communes étant : Rutegama (intégré dans Kiganda), Ndava (intégré dans Nyabihanga), Bukirasazi (intégré dans Gishubi) et Giheta intégré dans Gitega. Nous recommandons d'utiliser l'ancien découpage pour avoir des comparaisons fiables, avec les documents du projet, étant donné que les communes actuelles couvrent des espaces qui vont au-delà de la zone d'intervention du projet







Activité 1.1.6 Conduire des essais et des démonstrations des pratiques agroécologiques (ae) en partenariat avec les paysans et des institutions de recherche (recherche-action)

Activité 1.1.7 Organiser des missions d'appui-conseil aux paysans formateurs pour assurer le portage à échelle

<u>Résultat</u> 1.2 Les revenus des paysans engagés en AE sont améliorés par le développement des chaines de valeur spécifiques

Les activités suivantes permettront d'atteindre ce résultat :

Activité 1.2.1 Organiser un atelier d'identification des cultures porteuses au niveau des coopératives, OP et au groupement

Activité 1.2.2. Produire 500 fiches techniques des filières à promouvoir

Activité 1.2.3. Organiser des formations techniques par filière (3 filières)

Activité 1.2.4. Participer dans les événements de promotion des produits agroécologiques des coopératives, des groupements et OP

Activité 1.2.6 Organiser des missions d'appui-conseil en vue d'améliorer le système de collecte et de mise sur marché

Activité 1.2.7 Doter les coopératives des équipements collecte, stockage et de transformation sur Facture proforma (moulin, panier en plastique de collecte des produits agroécologiques)

Activité 1.2.8 Créer des boutiques de commercialisation des produits agroécologiques

<u>Résultat 1.3</u> La production des fermes AE se diversifie grâce à des soutiens multiformes

Ce résultat sera atteint par la mise en œuvre de ces activités :

Activité 1.3.1 Former les paysans semenciers en production semences résilientes

Activité 1.3.2 Doter les paysans semenciers un lot des semences agroécologiques à multiplier

Activité 1.3.3 Organiser des missions d'appui-conseil aux producteurs semenciers agroécologiques

Activité 1.3.4 Appuyer les producteurs des semences agroécologiques à la contractualisation pour l'achat des semences agroécologiques avec les coopératives et ou les groupements

Activité 1.3.5 Organiser une série modulaire de formations des paysans entrepreneurs dans le métier de la commercialisation des intrants agroécologiques (biopesticides et biofertilisants)

Activité 1.3.6 Créer des boutiques d'intrants agroécologiques

Activité 1.3.7 Doter les coopératives d'un lot de départ pour la solidarité animale

Activité 1.3.8 Organiser 3 rencontres de renforcement (formation, autoévaluation) des comités de gestion du fonds de crédit de la phase 1

Activité 1.3.9 Organiser la production en pépinières communautaires des plants d'arbres agroforestiers, forestiers, biopesticides et fruitiers (appui en semences d'agroforestiers, fruits et forestiers)

Activité 1.3.10 Organiser des missions de suivi-conseil des fermes agroécologiques

<u>Résultat 2.1</u> Un réseau de la société civile est renforcé pour conduire des actions de lobbying et de plaidoyer en vue de la promotion et de la conscientisation sur l'agro écologie par pays

Ce résultat est centré sur les activités suivantes :

Activité 2.1.1 Organiser une rencontre des organisations actives dans le développement rural en vue de (re-)structurer un réseau de plaidoyer sur l'agroécologie et élaboration/adaptation du plan de plaidoyer sur l'agroécologie

Activité 2.1.2 Produire des outils de communication et sensibilisation sur l'agroécologie (dépliant, bulletin, web)

Activité 2.1.3 Organiser des ateliers d'autoévaluation

<u>Résultat 2.2.</u> Les responsables politiques de chaque pays ont pris au moins une mesure en faveur de l'agriculture familiale, de l'agro écologie.

Ce résultat porte sur les activités suivantes :







Activité 2.2.1 Organiser des études socio-économiques, de l'évolution de la fertilité du sol et des résidus des pesticides dans les aliments par des institutions de recherche

Activité 2.2.2 Organiser des ateliers de présentation des résultats de la recherche sur les pratiques agros écologiques de fertilisation, de lutte contre les maladies et ravageurs et de conservation en collaboration avec les institutions de recherche

Activité 2.2.3 Organiser des actions de plaidoyer par pays et dans les deux pays en faveur de l'agro écologique

Activité 2.2.4 Organiser des missions de suivi et lobbying des actions de plaidoyer

3. Objectifs de cette évaluation

3.1. Objectif global

L'évaluation a pour objectif " Évaluer la performance, les résultats et les impacts du projet afin d'en tirer des leçons pour de futures interventions "

3.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique cette évaluation vise les objectifs suivants :

- 1. Apprécier globalement l'intervention du programme à travers les résultats atteints en comparaison avec les résultats escomptés tout en tenant compte du contexte interne et externe de mise en œuvre du programme ;
- 2. Analyser la logique d'intervention et de mise en œuvre du programme (opérationnalité) en relation avec les objectifs poursuivis par le programme ;
- 3. Analyser la prise en compte des recommandations de la commission technique de la FGC;
- 4. Tirer les leçons de l'intervention du programme et formuler des recommandations pour la 3^{ème} phase du projet en tenant compte de la plus-value de l'UHACOM et de FOP depuis que de nombreuses organisations se sont emparées de la question de l'agroécologie
- 5. Identifier les changements pertinents autour desquels la phase suivante pourrait être construite.

4. Eléments à évaluer dans le projet

Le présent appel à candidature concerne l'évaluation externe du projet à cinq mois de sa clôture. Celleci devra contribuer au mieux à l'amélioration de la pertinence et de l'impact des actions à mener dans la troisième phase du projet par le biais des leçons tirées de l'exécution de la première et deuxième phase du projet. Elle se concentrera sur :

- 1. Une identification et une analyse contextualisée des effets du projet sur les groupes-cibles, y inclus les effets inattendus ;
- 2. Une analyse des critères CAD que sont : la pertinence, l'effectivité et l'efficacité, l'efficience et la durabilité ;
- 3. Une analyse de la prise en compte du genre et des aspects environnementaux ;
- 4. Une analyse critique du modèle organisationnel adopté par le projet et son fonctionnement ;
- 5. Une analyse des effets socioéconomiques initiées/renforcées par le projet. Il s'agit :
 - D'identifier les pratiques agroécologiques (de gestion de la fertilité du sol, de lutte contre les maladies et ravageurs des cultures, de conservation utilisée dans la conservation des récoltes, agricoles, de production des semences) propagées et adoptées par les bénéficiaires, ainsi que le pourcentage de ceux qui les adoptent,
 - Identifier les principales pratiques nées de la Recherche Action au niveau des ménages ou de l'OP;







- De faire une comparaison de la quantité d'engrais chimiques achetée par les ménages avant le projet et pendant le projet;
- De mettre en évidence les revenus gagnés ou épargnés par les bénéficiaires suite à l'introduction des pratiques agroécologiques dans leurs exploitations agricoles ;
- De faire une comparaison des dépenses pour achat des pesticides du ménage avant et pendant le projet ;
- D'établir une comparaison d'avant et pendant la mise en œuvre du projet, des rendements des principales cultures des exploitations (haricot, maïs) qui ont intégré des pratiques agroécologiques ;
- De faire une appréciation des pratiques agroécologiques en identifiant notamment les causes qui freinent ou sont susceptibles de freiner leur mise à échelle ;
- De proposer des recommandations pour une meilleure appropriation et diffusion des pratiques ;
- D'identifier et caractériser les dynamiques de Recherche-Action Paysanne nées ou renforcées par le projet ;
- De caractériser les transformations internes de FOP/CIMMAL et UHACOM induites par le projet
- Mettre en évidence le gain des bénéficiaires du projet en comparaison des non bénéficiaires du projet ;
- Mettre en évidence les opportunités créées par le projet pour les jeunes et les femmes
- Caractériser le circuit de commercialisation des produits agroécologiques ;
- De documenter le rôle joué par l'UHACOM dans le plaidoyer en faveur de l'agroécologie et des changements induits par ce plaidoyer

Toutes ces analyses devront être désagrégées par genre.

- 6. Une analyse du niveau de prise en compte des recommandations de la commission technique de la FGC (annexe au document du projet) ;
- 7. La formulation des recommandations utiles et concrètes de l'évaluation.
- 8. Une proposition des éléments clé de la logique d'intervention pour la troisième phase, qui puisse mettre en exergue une réelle plus-value de l'UHACOM et de FOP dans le contexte actuel dans lequel de nombreuses organisations locales et internationales se sont saisis de la question de l'agroécologie.

5. Méthodologie de l'évaluation

Le Consultant en sa qualité d'expert avéré dans l'évaluation des programmes de développement rural proposera dans l'offre technique, la méthodologie qui lui semble la mieux à atteindre les objectifs de la mission. Il privilégiera :

- Une approche participative proche de la méthodologie de l'éducation populaire incluant le public cible, l'administration locale, les partenaires, UHACOM et FOP-DIOBASS, du travail en atelier. Toutefois, le consultant est libre d'exiger l'absence des uns et des autres à certains entretiens.
- Une approche qualitative tout en intégrant les données quantitatives dans les analyses.

La mission se déroulera dans les deux pays d'intervention du projet à savoir la RDC dans le territoire de Kabare, groupement de Luhihi, Nzizi et Bugorhe et au Burundi, dans les anciennes communes de Rutegama, Giheta, Ndava et Bukirasazi, actuellement Kiganda, Gitega, Nyabihanga, Gishubi et Kiganda.

Au cours de la mission, le consultant interviewera les responsables des coopératives, les animateurs du projet, les bénéficiaires et non bénéficiaire des actions et les administrations intéressées de près







ou de loin par l'action. Le consultant pourra également accéder à toute la documentation nécessaire à la réalisation de son travail, en l'occurrence : le dossier du projet, les rapports d'étapes et les rapports de certaines activités.

Le consultant passera au moins quatre jours de travail de terrain en RDC, en plus de deux jours de voyage, 4 jours de travail de terrain au Burundi et un jour d'interview avec la coordination du projet à l'UHACOM et 2 jours de recherche documentaires et confections des outils de travail et 4 jours de rédaction du rapport et deux jours de debriefing, soit un total de 18 jours. Le consultant peut proposer une durée plus courte. Si le consultant trouve des difficultés pour voyager en RDC, il peut recrutent un assistant pour faire le travail. Cependant, le consultant doit montrer dans son offre comment il compte organiser le travail d'évaluation avec son assistant (réunions, outils de travail, etc.). Le consultant principal reste le seul redevable de la qualité du travail de son assistant éventuel.

Il organisera obligatoirement à la fin des missions de terrain dans chaque pays, un debriefing rapide des principaux constats afin de recueillir l'avis des commanditaires.

A l'issue de ses missions de terrain, il rédigera un rapport provisoire qui sera remis à UHACOM et FOP-DIOBASS qui disposent d'une semaine pour formuler des observations qui permettront au consultant de rédiger le rapport final qui devra être disponible une semaine après les avis des commanditaires au plus tard.

6. Profil et choix du consultant

Le consultant devra avoir une expérience d'au moins sept ans de travail sur des programmes de développement rural et justifier d'un portefeuille d'au moins quatre évaluations de projets/programmes dont au moins la moitié en Afrique.

Une connaissance confirmée des questions de l'agroécologie est indispensable et devra être prouvée. La maitrise parfaite du français est obligatoire et celle du Swahili et du Kirundi constituent un atout très important.

Des documents confirmant cette expérience devront faire partie de l'offre technique.

7. Présentation de l'offre

Les présents termes de référence seront diffusés sur les sites internet d'ADISCO, de l'UHACOM de DIOBASS, d'ADIP et au moins dans un journal au Burundi et un en RDC. L'appel sera également diffusé sur les réseaux sociaux.

<u>L'offre devra comprendre</u>: une lettre de motivation, un CV actualisé du consultant et éventuellement de son assistant, des attestations de services rendus, une offre technique et une offre financière. La lettre de motivation devra indiquer la disponibilité du consultant durant la période.

La date limite de dépôt des offres est fixée au Vendredi, le 31 Octobre 2025 à 16h00. Les offres se font exclusivement par voie électronique envoyée simultanément à <u>pdiobass@gmail.com</u>; <u>haguruka1.uhacom@gmail.com</u>; <u>info@uhacom.bi</u>; <u>deontimaniyonk@yahoo.fr</u>. La mission d'évaluation devra commercer officiellement lundi le 03 Novembre 2025 pour se clôturer, Vendredi, le 28 Novembre 2025. Le rapport final de l'évaluation devra être remis au plus tard le 24 Novembre 2025 en version électronique. Un atelier de restitution du rapport d'évaluation sera organisé dans chaque pays et sera facilité par le consultant. Les frais d'organisation de ces ateliers sont à la charge des organisations commanditaires.

Le consultant proposera un perdiem qui sera réajusté en fonction des procédures internes des organisations UHACOM et DIOBASS ;

Les frais de déplacement locaux et des ateliers éventuels avec les acteurs sont à la charge des commanditaires.







L'offre financière doit détailler les honoraires, les perdiems et les frais de communication. Les frais de secrétariat ne seront pas inclus dans l'offre financière (le consultant devra obligatoirement disposer d'un ordinateur et des compétences pour l'utiliser).

L'offre financière sera établie en dollars US ou en euros et les frais seront payés par IRED. Le consultant peut néanmoins s'il le souhaite recevoir une avance en francs Burundais pour les perdiems au taux du jour de la Banque de la République du Burundi.

8. Calendrier

L'évaluation s'organisera vers au début du mois de Novembre. Le rapport provisoire est attendu 5 jours après la fin de la mission.

Documents à produire :

- Un rapport provisoire avec toutes les annexes en version électronique compatible. Le rapport comprendra un résumé exécutif le plus complet possible de quatre pages. Le rapport principal (sans annexe) ne doit pas dépasser 40 pages Times new roman 11, interligne simple ou équivalent
- Un rapport définitif, intégrant tous les avis issus de débriefing et du rapport provisoire.
- Des photos en haute résolution pour visualiser les réalisations les plus marquantes du projet
- Tous les fichiers méthodologiques ou de calcul utilisés
- 9. Personnes de contact pour l'évaluation
- 1. UHACOM:

HACIMANA Appolinaire : appohaci@yahoo.fr;
EMERUSENGE Emery: emerusenge@gmail.com.

2. FOP-DIOBASS:

MAPATANO Sylvain : <u>mapatano s@yahoo.fr</u>;

Rodrigue Mulashe : rodrigue.mulashe@gmail.com

3. IRED:

NIYONKURU Deogratias : deontimaniyonk@yahoo.fr